Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_358_280426-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 28 avril 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-François TREGUER à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR à Christophe GUEGANTON
Guénolé VIGOUROUX à René CHAPEL

Nomenclature ACTES 3.5.8	UTILISATION DES CHAPELLES DE PRAT PAOL ET SAINT LAURENT POUR LES EXPOSITIONS ORGANISÉES PAR L'ASSOCIATION ARZ ER CHAPELIOU BRO LEON

L'association Arz er Chapeliou Bro Leon organise tous les ans des expositions artistiques dans diverses chapelles du Léon, et régulièrement dans les chapelles de Prat Paol et Saint-Laurent, sur la commune de Plouguerneau.

Afin de préciser les devoirs de la commune, propriétaire des bâtiments, de l'association diocésaine, affectataire des lieux et de l'association Arz er Chapeliou Bro Leon, organisatrice des expositions, la mise en place de conventions est nécessaire.

Après avis de la commission culture du 20 avril 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement des conventions jointes en annexe, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour les signer.

Annexes :

- convention d'utilisation de la chapelle de Prat Paol
- convention d'utilisation de la chapelle Saint-Laurent

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 30 avril 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON